



## Section Pas-de-Calais

### Déclaration Liminaire de la formation spécialisée du 14 octobre 2026

Monsieur le Président,

« Fais attention en traversant, donne-moi la main », « travaille-bien à l'école », « sois sage »  
« surtout n'aie pas peur du monsieur en uniforme, il te protège, c'est un policier ». Toutes ces phrases et bien d'autres, nous les avons toutes et tous prononcées en tant que parent, oncle, tante ou grand frère ou sœur.

Nous avons certainement toutes et tous déposé des enfants à l'école, lieu d'apprentissage et de sécurité. Nous avons peut-être un jour rassuré un enfant en lui disant que la police était là pour le protéger.

Et pourtant...aujourd'hui si les lycéen·nes et les étudiant·es sont dans la rue c'est pour alerter sur l'état des établissements scolaires où il est de plus en plus difficile d'étudier en toute sécurité et sérénité. Les bâtiments ne sont pas ou peu entretenus.

Qui n'est pas retourné dans un établissement où il ou elle était scolarisé·e en découvrant que rien n'avait changé et que la fissure sur le mur des classes de techno avait encore grandi ? Des choix budgétaires ont été faits au détriment des établissements d'enseignement.

Les bâtiments ne sont pas les seuls sacrifices. Bien que les budgets alloués à l'éducation nationale soient conséquents, ils ne suffisent pas à maintenir un effectif suffisant pour assurer les cours et les remplacements des enseignant·es absent·es.

Et c'est pour cette raison parmi d'autres que ces jeunes sont dans la rue. Il·elles demandent des moyens pour leur permettre d'apprendre dans des conditions moins dégradées. Il·elles dénoncent un applicatif qui complexifie leur cursus scolaire voire les contraint à renoncer à leur projet d'étude. Le déblocage magique de 3 000 enseignant·es remplaçant·es est loin de répondre à leurs exigences.

Leurs revendications sont les nôtres. Nous demandons des moyens et des effectifs suffisants pour rendre le service public. **C'est pour cette raison que Solidaires soutient les lycéen·nes et étudiant·es et parce que leur mouvement n'est que l'expression d'un ras-le-bol après des années de promesses non tenues.**

**Exigeons la fin des politiques austéritaires ainsi que la hausse des moyens humains et budgétaires pour nos missions de service public, nos conditions de travail, notre rémunération, nos retraites, et la mise en œuvre d'une fiscalité plus juste et plus progressive.**

Quant à la protection de ces jeunes, c'est un autre débat qui devra être abordé dans d'autres instances. Il est tout de même choquant d'entendre un Ministre de l'Intérieur évoquer des « dégâts » alors qu'il devrait parler de mutilations. Que ce jeune Lensois ait ou non ramassé une grenade, cette question ne devrait pas se poser et pourtant elle occupe largement les réseaux sociaux. La question de la vraisemblance d'équiper les policiers d'armes de guerre devrait davantage préoccuper l'opinion publique. Là encore c'est un autre débat qui ne s'ouvrira pas dans cette instance. Par contre, la question du handicap auquel va se retrouver confronté le jeune lycéen amputé doit nous préoccuper davantage et devrait être un sujet central au sein de cette instance, et dans notre administration.

Nous demandons la réunion de groupes de travail sur le sujet depuis de nombreuses années, nous l'avons enfin obtenu et il est essentiel que tous les points soulevés fassent l'objet de réflexions plus approfondies pour que le handicap ne soit pas uniquement une question d'affichage pour notre administration. Tous nos sites ne remplissent pas les conditions légales d'accès à tous les publics y

compris aux personnes porteuses de handicap. Chaque fois que ce point est évoqué, la réponse apportée est « nous devons obtenir un budget ». Il est normal pour l'État d'être vigilant à la bonne utilisation des deniers publics mais lorsqu'il s'agit d'accessibilité, reporter les travaux qui la rendent possible n'est pas admissible.

Lorsque la question de l'accessibilité de nos services aux agent·es porteur·euses de handicap est évoquée, vous nous répondez qu'il n'y a pas d'obligation en la matière. Le code du travail évoque les dispositions pour permettre à l'employeur de *s'acquitter de l'obligation d'emploi*. S'acquitter, le choix de ce verbe en dit long sur notre société. L'un de ses sens est de « se libérer d'une obligation légale » et c'est bien cette définition qui justifie son emploi dans le code du travail puisqu'il s'agit d'une obligation d'emploi. De nombreux articles détaillent les contours de l'obligation d'emploi et les conséquences pour l'employeur qui ne s'y conforme pas. Un seul précise que le travailleur en situation de handicap doit bénéficier de moyens d'exercice des missions et de formations adaptées. Et il n'est effectivement pas précisé que l'agent·e porteur·euse de handicap doit pouvoir accéder au service dans lequel il·elle est affecté·e et pas non plus aux salles de réunions ou de formation. C'est pourquoi, Solidaires Finances Publiques vous demande, Monsieur le Président, de faire mieux que ce qui est prévu et ce depuis de nombreuses années. Notre société a mis énormément de temps à prendre en compte la situation de personnes qui ne demandent pas autre chose que de vivre normalement dans des conditions qui le permettent. L'État n'est jamais exemplaire en la matière. Nous ne lui demandons pas d'être exemplaire, mais de tout faire pour que chacun·e puisse travailler dans les meilleures conditions possibles. Nous aborderons ce point, même s'il n'est inscrit que comme un élément abordé lors du groupe de travail et nous espérons que le temps nécessaire y sera consacré lors de cette instance mais également dans la prise en compte des recommandations du groupe de travail. Il ne devrait pas y avoir d'affichage d'auto-satisfaction sur Ulysse pour se glorifier d'organiser des actions en faveur des personnes en situation de handicap, mais une reconnaissance normale d'agent·es qui travaillent et peuvent le faire grâce à l'adaptation de leur poste de travail. Le groupe de travail a cependant recommandé de promouvoir plus largement le handicap parce que le constat de la nécessité de faire comprendre aux agent·es les difficultés rencontrées par nos collègues qui vivent avec a été fait et qu'il est nécessaire d'y apporter une solution. Ce constat est le même pour la Société au sens large. Faire évoluer les mentalités n'est pas une question de moyens et nous espérons que toutes et tous sommes conscient·es que c'est un élément essentiel.

Certains points que nous évoquerons lors de cette instance s'appuient sur des bilans. L'observatoire interne que vous présentez comme plus favorable reste cependant inquiétant quant aux conditions de travail et aux effets sur la santé des agent·es de la DGFIP. Le DUERP recense des risques tout en les minimisant pour pouvoir regrouper des lignes alors que celles-ci devraient être retranscrites avec le niveau de ressenti des risques exprimé par les services. Le Plan Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIACT) revient chaque année avec des solutions de modération qui vraisemblablement ne suffisent pas. Une fois encore il est souvent question de moyens et, comme vous le dites souvent, il n'y a pas d'argent magique. Une fois encore nous rappelons que c'est une question de choix et que les conditions de travail ne devraient pas être sacrifiées. Lorsque des agent·es voient leur service réinstallé, ils ne devraient pas subir les contraintes d'une norme de densification qui méprise leurs conditions de travail. Il·elles devraient être consulté·es bien en amont, pouvoir s'exprimer sur leurs besoins pour un bon exercice des missions, et devraient pouvoir être entendu·es. Constaté que les Risques Psycho-Sociaux représentent un risque majeur dans notre administration et mettre en place des formations tendant à les modérer est un exercice que nous renouvelons chaque année. Au regard des résultats de l'observatoire interne, il faut bien admettre que la solution apportée n'a rien de miraculeuse. Pour lutter efficacement contre les RPS, il faut s'attaquer au problème à la racine et arrêter de contribuer à les amplifier en supprimant des emplois, en regroupant des services et en installant des agent·es façon Tétris, en remplissant l'espace. Nous vous avons alerté dès le départ sur les conséquences néfastes du travail en open-spaces. L'INRS a de nouveau sorti un rapport qui fait le constat des effets désastreux du bruit sur la concentration. D'autres rapports publiés par le DARES, service

statistique du Ministère du Travail, mettent en évidence la dégradation des conditions de travail. Comme d'habitude, l'État fait le constat des dégâts que ces organisations induisent mais continue pourtant au pas de charge. Le budget englouti par ces réinstallations pourrait cependant être mieux utilisé s'il servait à améliorer les conditions de travail. Une fois encore nos gouvernant·es ne voient pas plus loin que le bout de leur nez. On regroupe, on réinstalle et pour ça, on investit. On constate les économies réalisées en regroupant des services et en libérant des espaces. On ne prend pas en considération la dégradation des conditions de travail et les budgets en formations qui pourraient être économisés pour les améliorer. Par contre, on se félicite de trouver des solutions de modérations des RPS. On fait exactement la même chose avec le climat. Les états réfléchissent régulièrement à apporter des solutions pour modérer le réchauffement climatique. Des rapports sont émis et des solutions sont proposées. Et finalement, on traîne les pieds pour ne pas risquer de mécontenter telle ou telle catégorie socio-économique, on recule, on continue à dégrader le climat et la planète, et l'année d'après on se réunit, on réfléchit, on propose...un jeu sans fin. Sans fin, vraiment ? Non ce jeu aura une fin et malheureusement il sera trop tard. C'est pour cette raison que Solidaires continue d'alerter et de revendiquer une véritable bifurcation écologique, seule solution acceptable pour essayer de freiner la dégradation de la planète dont nous, humains, sommes responsables. A notre demande, vous présentez un point sur la gestion de la canicule. Nous vous avons régulièrement alerté sur les difficultés rencontrées dans les services pour l'application des consignes permettant aux agent·es de se protéger des effets néfastes de la canicule. Les climatologues l'ont annoncé, cet été restera le moins chaud de ceux des cinquante prochaines années. Et à ces étés succéderont d'autres catastrophes climatiques telles que des inondations qui, elles aussi viendront affecter les conditions de vie et de travail des agent·es de la DGFIP. Nous continuerons à vous alerter et, s'il le faut, à dénoncer les dysfonctionnements dans certains services. Ces mesurette ne résoudront en rien les difficultés auxquelles nous serons confronté·es dans les années à venir. Supprimer des sites et éloigner les agent·es de leur lieu de travail pour ensuite rechigner lorsqu'il·elles demandent du télétravail, contribue encore à dégrader le climat. A votre échelle, vous pouvez considérer qu'il s'agit d'une goutte d'eau dans les prochaines inondations. Solidaires Finances Publiques vous rappelle que les petits ruisseaux font les grandes rivières et que chaque décision qui contribue à dégrader l'écologie est condamnable. Inutile de pondre un énième rapport pour constater la dégradation et confirmer l'implication de la DGFIP, ça coûtera de l'argent qui pourrait être mieux utilisé. Il est grand temps de tirer la sonnette d'alarme et d'arrêter de prendre des décisions en méprisant les conséquences néfastes pour la planète et pour les conditions de travail et la santé des agent·es dont vous avez également la responsabilité.

Les conditions de travail des agent·es se dégradent et l'ambiance dans de nombreux services également. Nous avons conjointement pris des décisions pour mettre en place des solutions avec les moyens existants. Nous vous appelons une fois de plus à la vigilance sur des situations que vous considérez comme réglées. Nous vous alertons également sur les difficultés de travailler et de vivre ensemble dans plusieurs services que nous évoquerons dans cette instance. Il est urgent de trouver des solutions pour le mieux-être de toutes et tous, et pour la bonne réalisation des missions. Nous reconnaissons les difficultés de retrouver un climat serein lorsque la situation est difficile au sein d'un service mais le temps n'arrange rien. Il est urgent de mettre en place des solutions qui, pour certaines, avaient déjà été évoquées lors de cette instance.

Solidaires Finances Publiques vous rappelle que notre administration déplore de nombreux suicides et tentatives de suicide. Nos représentant·es nationaux·ales ont obtenu qu'une Formation Spécialisée se réunisse dans les délais les plus brefs après le constat d'un geste malheureux d'agent·es du département. La réunion de l'instance permet de prendre des décisions qu'il convient d'appliquer rapidement. Nous avons décidé en février dernier de mener une enquête sur les conditions de travail des apprenti·es et services civiques. La plupart des publics concernés par l'enquête n'en connaîtront pas les résultats. Nous espérons qu'à l'avenir, si une enquête doit être menée, tout soit mis en œuvre pour permettre sa réalisation dans des délais plus courts. La réactivité est essentielle dans ce genre de démarche.

**Solitaires Finances Publiques revendique des conditions de travail décentes et l'arrêt de toutes mesures conduisant à leur dégradation pour que nous n'ayons plus jamais à déplorer des suicides ou tentatives de suicides. Nous constatons souvent une multiplicité de facteurs qui conduisent les agent·es à des gestes malheureux, mais le travail occupe une grande place dans la vie de chacun·e et il ne faut pas négliger l'impact des conditions de travail sur la santé des agent·es.**

Vos représentant·es **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

**Catherine VERDAUX, Sarah TINCQ, Sylvie HAMY titulaires  
Arnaud VANHOUCKE, Lionel PAGIE, Claudie COINTE suppléant·es  
Nadège BOTTE, Andy DUBOIS expert·es**

